

N° 11.45.93
REPUBLIQUE DU CONGO

13 Septembre 1993

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

N° 93-436 du /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.-

Portant Promotion au titre de l'année 1992
des Ingénieurs des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques (Eaux
et Forêts), en tête : MADINGOU Jean Simplicie.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

(/ La Constitution de 1992 :

(/ Le Décret n° 0217/90 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut
général de la Fonction Publique ;

(/ Le Décret n° 617/82 du 03 Mai 1982 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires des Cadres de la République du Congo ;

(/ Le Décret n° 307/90 du 03 Mars 1990 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

(/ Le Décret n° 357/90 du 25 Juin 1990 réglementant l'a-
vancement des Fonctionnaires ;

(/ Le Décret n° 747/90 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n° 12/196/FP du 05 Juillet 1962 fixant
les conditions de nominations des Fonctionnaires de la République du
Congo ;

(/ Le Décret n° 85-890 du 03 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives ;

(/ Le Décret n° 947/90 du 14 Novembre 1990 portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations
administratives ;

(/ Le Décret n° 95/93 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/ Le Décret n° 973/93 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/ Le Décret n° 7742 du 19 Juillet 1993 portant organisa-
tion des Ministères des Finances ;

(/ L'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la grille des Fonctionnaires ;

(/ Le Décret n° 93-435 /MFPRA/DGFP/DGCA du 13 Septembre 1993
portant nomination au tableau d'avancement au titre de l'année 1991
des Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Eaux et Forêts) en tête : MADINGOU Jean Simplicie) ;

ARTICLE 1 :

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après de leur grade au
titre de l'année 1991, les Ingénieurs des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) dont les noms
suivent ACC = Néant

Au 2° échelon, indice 940 :

- MADINGOU (Jean Simplicie), pour compter du 29.06.91
- KIBONGUI (Raphaël), pour compter du 23.11.1991
- IMBALO (Lambert), pour compter du 12.02.1991

DREF
DREF/LIK
DEIF

Au 3° échelon, indice 1010 :

- ITOUA (Albert), pour compter du 25.11.1991
- LOEMBET (Jean Sylvestre), pour compter du 02.05.1991
- BAOBAB (Noël), pour compter du 29.10.1991
- KIMPAMBA (Jean Pierre), pour compter du 15.10.1991

DGEF
MAE
DREF/CEV
DFF

Au 4° échelon, indice 1140 :

- OLLESSONGO (Alphonse), pour compter du 01.05.1991
- MPATI (Basile), pour compter du 01.06.1991
- KADIMONIKAKO (Boniface), pour compter du 18.07.1991

UAIC
DSAF
DGP

Au 5° échelon, indice 1220 :

- BOUNDZANGA (Georges Claver), pour compter du 17.12.91
- EMBON (Léon Pascal), pour compter du 01.10.91
- MASSALO (Frédéric), pour compter du 01.10.91
- MOKONZALI (Joseph), pour compter du 20.10.91
- MFOUKA (Auguste), pour compter du 01.04.91
- MOUBIALA (Dieudonné), pour compter du 01.04.91
- NGASSEMBO (Adolphe), pour compter du 20.03.91
- OPOUYA (Joseph), pour compter du 13.07.91
- NOMBO (Félix), pour compter du 09.10.91

DEP
DREF/BZV
SCBO
DGEF
DREF/BO
SOFORIB
DSAF
SCBO
DEIF

Au 6° échelon, indice 1300 :

- KIBAMBA-BIOKO, pour compter du 19.04.91
- LOUFOUMA (Pascal), pour compter du 02.04.91
- BAKABANA (Yvon Paul), pour compter du 30.09.91
- IWARI (Maurice), pour compter du 20.12.91
- KISSA (Maurice), pour compter du 21.02.91
- MASSENDO-MILANDOU (Dénis), pour compter du 02.04.91
- SENGOLT (Pierre), pour compter du 15.12.91

UAIC
UAIC
Caisse Stab.
DGP
SCBO
DREF/PL
DSAF

Au 7° échelon, indice 1460 :

- AGNANGOYE (Jean Pierre), pour compter du 03.01.91
- KAYA (Philibert), pour compter du 02.06.91
- KIYAMA-OGNOUABI, pour compter du 14.11.91
- MAKOSSO (Lambert), pour compter du 21.08.91
- NDOUNGA (Baptême François), pour compter du 20.09.91
- OTSIMI-MOKE, pour compter du 21.08.91
- MOUELLET (Jacques Didier), pour compter du 19.10.91

CABINET
UAIC
DREF/K
MINI. IND.
MINI. IND.
DGEF
DREF/N

.../...

Au 8^e échelon, indice 1500 :

SEN (Abraham)

: pour compter du

10.10.91

DGEF

Au 9^e échelon, indice 1620 :

- NTSIBA François

: pour compter du

12.01.91

SOCALIB

Article 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la
solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera
~~enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.~~ / - 2

Par LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

Brazzaville, le 13 Septembre 1993

LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES,

- Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO -

Jean Prosper KOU ...

AMPLIATIONS :

- SGG/EC	2
- JORC	2
- DEFI/DGCA	2
- BST/DGFP	3
- DGB	3
- DGCF	3
- DAF/MEF	140
- DOSSIERS/DGFP	70
- INTERESSES	35/261